

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: PoolSan cs

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: 116/23/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0030683-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	11
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
6. Autres informations	11

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

PoolSan cs
Always Blue

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	INTERNATIONAL CHEMICAL PROCESS sarl
	Adresse	37 rue d'Amsterdam 75008 Paris France
Numéro de l'autorisation	116/23/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0030683-0000	
Date de l'autorisation	18/04/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	14/02/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	ACN Chemicals UK Ltd.
Adresse du fabricant	27, Gloucester Place, 2nd Floor W1U 8HU London Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	COREPA Derichebourg Groupe ZI, Route de la Hoguette 14700 Falaise France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1276 - Sulfate de cuivre pentahydraté
Nom du fabricant	Manica S.P.A.
Adresse du fabricant	Via all' Adige, 4 38068 Rovereto (Trento) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Manica S.P.A., Via Adige, 28 38068 Rovereto (Trento) Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Sulfate de cuivre pentahydraté		Substance active	7758-99-8	231-847-6	16
Acide nitrique		Substance non active	7697-37-2	231-714-2	3,92
Zinc		Substance non active	7440-66-6	231-175-3	2,1
Acide Chlorhydrique		Substance non active	7647-01-0	231-595-7	3,65

2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p>

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas respirer les fumées.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection.

Porter des vêtements de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

Porter un équipement de protection du visage.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin..

Traitement spécifique (voir les informations sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans le respect de la législation nationale (centre de recyclage).

Éliminer le récipient dans le respect de la législation nationale (centre de recyclage).

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation non professionnelle

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Pour prévenir la croissance des algues vertes dans:
 - les petites piscines extérieures hors sol (jusqu'à 14 000 litres);
 - des piscines privées installées en permanence.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Algues vertes Nom commun: Algues vertes Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur À l'intérieur. À l'extérieur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Versement Description détaillée: Versement.L'utilisation est limitée aux bouteilles doseuses par pression de type «Bettix» dans lesquels aucune décantation dans un récipient de mesure n'est nécessaire et qui ont une fermeture à l'épreuve des enfants.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,7 mg Cu/L. Dilution (%): Voir ci-dessous Nombre et fréquence des applications: Appliquer la quantité de produit nécessaire pour obtenir une concentration de 0,7 mg Cu/L dans la piscine traitée.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteilles «Bettix» en plastique (PEHD) de 0,25 L, 0,5 L et 1 L, permettant d'éviter les éclaboussures.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<p>- La concentration cible est de 0,7 mg Cu/L.</p> <p>- La dose initiale à verser dans la piscine en fonction de son volume:</p> <p>Volume de la piscine (litres) -> Dose initiale du produit</p> <p>1000 -> 18 mL</p> <p>2000 -> 35 mL</p> <p>5000 -> 88 mL</p>

10000 -> 175 mL

- Contrôler l'eau chaque jour avec un kit de diagnostic ou des bandelettes de test pour mesurer le niveau de Cuivre dans l'eau et l'ajuster si nécessaire afin d'obtenir une concentration cible de 0,7 mg Cu/L.

- Ne pas surdoser.

- La quantité de produit nécessaire pour augmenter la concentration de 0,1 mg Cu/L est donnée ci-après:

Volume de la piscine (litres) -> Quantité de produit nécessaire pour augmenter la concentration en Cu de 0,1 mg/L

1000 -> 2,5 mL

2000 -> 5,0 mL

5000 -> 12,5 mL

10000 -> 25 mL

- Ne pas ajouter le produit en présence des baigneurs.

- Le pH de la piscine doit être compris entre 7,2 et 7,4 et l'alcalinité totale au-dessus de 80 ppm.

- Le produit doit être utilisé avec un produit oxydant.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Les eaux usées des piscines hors-sol ne doivent pas atteindre les eaux de surface / plans d'eau locaux. Ne pas vider dans les rigoles d'eau de pluie ou les fossés. L'eau doit être évacuée vers le sol sous/autour de la piscine et laisser s'infiltrer dans le sol.

- Ce produit et son emballage doivent être éliminés de manière sûre.

- Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

- Garder dans un lieu sûr.

- Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement pour empêcher la formation de vapeur.

- Ne pas respirer les vapeurs.

- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

- Éviter le contact avec la peau et les yeux.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir instructions d'utilisation générales

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir instructions d'utilisation générales

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir instructions d'utilisation générales

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Utilisation professionnelle

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Pour prévenir la croissance des algues vertes dans: - les petites piscines extérieures hors sol (jusqu'à 14 000 litres); - des piscines privées installées en permanence; - grandes piscines publiques.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Algues vertes Nom commun: Algues vertes Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur À l'intérieur. À l'extérieur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Versement Description détaillée: Dispenser la quantité requise de produit en versant ou en utilisant un système de dosage automatisé.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,7 mg Cu/L. Dilution (%): Voir ci-dessous

	<p>Nombre et fréquence des applications: Appliquer la quantité de produit nécessaire pour obtenir une concentration de 0,7 mg Cu/L dans la piscine traitée.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidons en plastique (PEHD) de 5 L, 10 L et 25 L.</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<p>- La concentration cible est de 0,7 mg Cu/L.</p> <p>- La dose initiale à verser dans la piscine en fonction de son volume:</p> <p>Volume de la piscine (litres) -> Dose initiale du produit</p> <p>1000 -> 18 mL</p> <p>2000 -> 35 mL</p> <p>5000 -> 88 mL</p> <p>10000 -> 175 mL</p> <p>- Contrôler l'eau chaque jour avec un kit de diagnostic ou des bandelettes de test pour mesurer le niveau de Cuivre dans l'eau et l'ajuster si nécessaire afin d'obtenir une concentration cible de 0,7 mg Cu/L.</p> <p>- Ne pas surdoser.</p> <p>- La quantité de produit nécessaire pour augmenter la concentration de 0,1 mg Cu/L est donnée ci-après:</p> <p>Volume de la piscine (litres) -> Quantité de produit nécessaire pour augmenter la concentration en Cu de 0,1 mg/L</p> <p>1000 -> 2,5 mL</p> <p>2000 -> 5,0 mL</p> <p>5000 -> 12,5 mL</p>
--

10000 -> 25 mL

- Ne pas ajouter le produit en présence des baigneurs.
- Le pH de la piscine doit être compris entre 7,2 et 7,4 et l'alcalinité totale au-dessus de 80 ppm.
- Le produit doit être utilisé avec un produit oxydant.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Les eaux usées des piscines hors-sol ne doivent pas atteindre les eaux de surface / plans d'eau locaux. Ne pas vider dans les rigoles d'eau de pluie ou les fossés. L'eau doit être évacuée vers le sol sous/autour de la piscine et laisser s'infiltrer dans le sol.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- L'utilisation de protections oculaires lors de la manipulation du produit est obligatoire.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir instructions d'utilisation générales

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir instructions d'utilisation générales

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir instructions d'utilisation générales

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Voir instructions d'utilisation spécifiques

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir instructions d'utilisation spécifiques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Premiers secours:

- Éloignez la personne de la source d'exposition et retirez tout vêtement contaminé/éclaboussé.
- Exposition des yeux: TOUJOURS vérifier et enlever les lentilles de contact, laver les yeux avec beaucoup d'eau avec les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
- Contact avec la peau (ou les cheveux): laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et de savon, PAS de frottement.
- En cas de contact avec la bouche ou d'ingestion: NE PAS faire vomir. Si la personne est consciente, capable d'avaler de la salive sans tousser et si l'ingestion a eu lieu dans l'heure précédente, procéder au lavage de la bouche avec beaucoup d'eau.
- EN CAS D'INHALATION: Emmenez la personne à l'air frais et gardez-la à l'aise pour respirer.
- NE JAMAIS administrer de liquides/solides par voie orale à une personne affaiblie ou inconsciente; placer la personne en position latérale gauche avec la tête baissée et les genoux fléchis.
- Gardez la personne calme et au repos, conservez sa température corporelle et contrôlez sa respiration. Si nécessaire, vérifiez le pouls et initiez la respiration artificielle.
- Si les symptômes persistent ou s'aggravent, consultez un médecin, prenez l'emballage ou l'étiquette dans la mesure du possible.
- Ne laissez pas la personne affectée sans surveillance.

Effets indésirables directs ou indirects probables:

- Brûlures chimiques graves et/ou corrosion des yeux, des muqueuses, des voies respiratoires et digestives avec risque de perforation et douleurs intenses. (L'absence de brûlures buccales visuelles n'exclut pas les brûlures œsophagiennes).
- En cas d'aspiration et/ou d'ingestion, cela peut induire une pneumonie chimique et une acidose métabolique.

Lorsque vous demandez un avis médical, gardez l'emballage ou l'étiquette à portée de main et contactez le centre antipoison (Tél.: +352 8002 5500).

GÉNÉRAL:

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Traiter de façon symptomatique.

MESURES D'URGENCE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT:

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si la substance pénètre dans les égouts ou les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le déversement. Absorbés les déversements avec des solides inertes, tels que de l'argile ou de la terre de diatomées dès que possible.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la législation nationale (centre de recyclage).
- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires pour les méthodes de traitement des déchets.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conservez uniquement dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sûr, frais, sec et bien ventilé, à l'écart des agents oxydants et réducteurs; de l'essence, de l'huile, des solvants et matières organiques; de l'ammoniac, des engrais et composés azotés; des acides forts et alcalis; de la lumière directe du soleil, de la chaleur et des sources d'inflammation.
- Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Durée de conservation: 2 ans.

6. Autres informations

- Le produit entre dans le champ d'application du règlement (UE) N° 98/2013 sur la commercialisation et l'utilisation des précurseurs d'explosifs. Par conséquent, le produit doit être étiqueté de manière appropriée.
- Conformément au règlement (CE) N° 1272/2008, annexe II, point 3.2, l'emballage des substances ou des mélanges destinés au grand public doit être muni d'un avertissement tactile.
- Le produit est destiné à être utilisé avec un oxydant qui doit être légalement mis sur le marché, par ex. Régénérateur PoolSan.
- La résistance doit être surveillée de manière continue. Si le titulaire de l'autorisation est informé de tout signalement de résistance / tolérance à la substance active, il faut le signaler à un organisme approprié.